

LA PRESIDENTE

**Objet : Rapport observations définitives
audit flash - impact de la hausse des
dépenses d'énergie sur les collectivités
locales**

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Besançon, le 28 août 2023

Madame Anne VIGNOT
Présidente de Grand Besançon Métropole

à

MONSIEUR EMMANUEL ROUX
PRESIDENT DE LA CHAMBRE
REGIONALE DES COMPTES DE
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
20-80 RUE PASTEUR
21011 DIJON CEDEX

- 5 SEP. 2023
GA230284
ARRIVEE GREFFE

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec le plus grand intérêt du rapport d'observations définitives que vous avez bien voulu me transmettre, suite à l'audit flash relatif à l'impact de la hausse des dépenses d'énergie sur les collectivités locales.

Cet audit sur une problématique d'actualité et à fort enjeu constitue une initiative particulièrement intéressante de la Chambre Régionale des Comptes Bourgogne-Franche-Comté, et je tiens à vous adresser mes plus sincères remerciements pour avoir souhaité y associer Grand Besançon Métropole.

Le rapport apporte une vision globale et pertinente, faisant apparaître les différences d'impact selon la taille des collectivités, leurs compétences et les charges de centralité. Il constitue par ailleurs un recueil utile des principales mesures et initiatives prises, en réaction au choc énergétique.

Je voudrais pour ma part insister sur le fait que les particuliers, les entreprises, les collectivités sont gravement mis en difficulté par les fortes hausses des prix de l'énergie qui s'intègrent, qui plus est, dans un contexte global de retour de l'inflation.

Malgré des mesures volontaristes en matière de sobriété énergétique prises par Grand Besançon Métropole pour réduire ses consommations, cette hausse des prix de l'énergie engendre des surcoûts majeurs qui pèsent sur l'équilibre de son budget principal mais aussi de ses budgets annexes, notamment ceux concernant l'eau, l'assainissement et les transports.

Malgré un recul des prix de l'énergie sur le premier semestre 2023 (qui aura un impact budgétaire en n+1), il n'empêche que la situation reste très préoccupante, avec des prix qui ne sont pas redescendu - loin s'en faut - au niveau de ceux connus avant le choc énergétique et des risques de variations conjoncturelles de prix qui demeurent importants.

Suite à la demande insistante des associations d'élus et des représentants des acteurs économiques, l'Etat a mis en place des dispositifs destinés à accompagner les collectivités et les entreprises face à cette crise d'une ampleur exceptionnelle, avec un bouclier électricité dont la durée se limite néanmoins à 2023. Par une motion de décembre 2022, Grand Besançon Métropole a ainsi demandé à l'Etat un retour dès que possible aux tarifs réglementés pour l'ensemble des Collectivités et Entreprises.

Sur le long terme, la hausse des prix apparaît quoiqu'il en soit comme une certitude au regard de la raréfaction des ressources, et de l'impératif souligné par le GIEC de répondre aux enjeux de transition.

Grand Besançon Métropole
Communauté urbaine

La City - 4 rue Gabriel Plançon
25 043 Besançon Cedex

Tél. 03 81 87 88 89
www.grandbesancon.fr

Accueil ouvert
Du lundi au jeudi, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
Le vendredi, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

C'est dans ce cadre que Grand Besançon a pris un ensemble de mesures qui prennent place dans une stratégie globale définie à travers son projet de territoire, et ses documents d'orientation stratégique, au premier rang desquels l'on peut citer le plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

Dans le cadre de ses compétences, Grand Besançon Métropole accélère ainsi le développement de la part des énergies renouvelables, à l'exemple des décisions particulièrement importantes prises sur cette première moitié de mandat en matière de réseaux de chaleur.

Le réseau de chaleur urbain dessert déjà 14 000 équivalents logements. En étendant le réseau existant et en créant de nouveaux réseaux sur son territoire, l'objectif est qu'à l'horizon 2035, près de 44 000 équivalents logements (également concernés par des programmes de rénovation) soient desservis par les réseaux avec une énergie à 80 % minimum d'origine renouvelable (incinération et biomasse).

Un plan de sobriété énergétique est en parallèle développé, en lien avec les communes, témoignant de l'effet d'entraînement et le rôle d'impulsion que l'intercommunalité peut et même doit jouer.

Le partenariat de GBM avec ses communes membres se traduit, là aussi à titre d'exemple, par l'attribution de fonds de concours au titre des opérations de « rénovation performante et confort d'été des bâtiments communaux » (dans le cadre d'un Fonds Climat récemment remanié et actualisé), et par un dispositif de reversement aux communes des économies réalisées grâce à l'extinction nocturne de l'éclairage public, initiative mentionnée dans le rapport compte tenu de son caractère original.

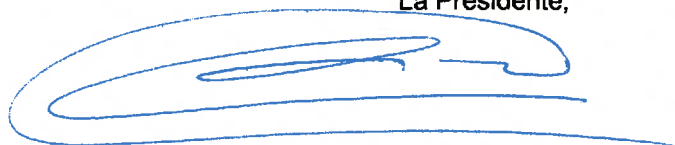
Ce rôle d'entraînement, Grand Besançon Métropole s'attache à le mener dans toutes ses politiques publiques, et avec l'ensemble des acteurs du territoire. C'est le cas par exemple à travers le nouveau Programme Local de l'Habitat en cours de finalisation, avec au cœur la question de la réhabilitation énergétique, en lien avec les enjeux de précarité énergétique qu'il nous faut prendre en compte dans ce contexte de hausse du prix de l'énergie.

Tels sont les quelques éléments que je souhaitais mettre en avant dans le cadre de ce travail de restitution de la Chambre régionale des comptes, rapport qui participe du mouvement de conscientisation de l'ensemble des acteurs publics et privés, sur la nécessité de changer nos pratiques pour répondre aux enjeux énergétiques et plus globalement aux enjeux de transition.

Vous renouvelant mes remerciements pour la qualité du rapport,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon